



CHAMBRE DES REPRESENTANTS
DE BELGIQUE

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

COMPTE RENDU INTEGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE
BEGROTING

Mercredi

20-03-2013

Matin

Woensdag

20-03-2013

Voormiddag

N-VA	<i>Nieuw-Vlaamse Alliantie</i>
PS	<i>Parti Socialiste</i>
CD&V	<i>Christen-Democratisch en Vlaams</i>
MR	<i>Mouvement réformateur</i>
sp.a	<i>socialistische partij anders</i>
Ecolo-Groen!	<i>Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen!</i>
Open Vld	<i>Open Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VB	<i>Vlaams Belang</i>
cdH	<i>centre démocrate Humaniste</i>
FDF	<i>Fédéralistes démocrates francophones</i>
LDD	<i>Lijst Dedecker</i>
INDEP-ONAFH	<i>Indépendant - Onafhankelijk</i>

<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>		<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>	
DOC 53 0000/000	<i>Document parlementaire de la 53^e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif</i>	DOC 53 0000/000	<i>Parlementair stuk van de 53^e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer</i>
QRVA	<i>Questions et Réponses écrites</i>	QRVA	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
CRIV	<i>Version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)</i>	CRIV	<i>Voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)</i>
CRABV	<i>Compte Rendu Analytique (couverture bleue)</i>	CRABV	<i>Beknopt Verslag (blauwe kaft)</i>
CRIV	<i>Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes)</i> <i>(PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)</i>	CRIV	<i>Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen)</i> <i>(PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)</i>
PLEN	<i>Séance plénière</i>	PLEN	<i>Plenum</i>
COM	<i>Réunion de commission</i>	COM	<i>Commissievergadering</i>
MOT	<i>Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)</i>	MOT	<i>Moties tot besluit van interpellaties (op beigeleurig papier)</i>

<i>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</i>	<i>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</i>
<i>Commandes :</i>	<i>Bestellingen :</i>
<i>Place de la Nation 2</i>	<i>Natieplein 2</i>
<i>1008 Bruxelles</i>	<i>1008 Brussel</i>
<i>Tél. : 02/ 549 81 60</i>	<i>Tel. : 02/ 549 81 60</i>
<i>Fax : 02/549 82 74</i>	<i>Fax : 02/549 82 74</i>
<i>www.lachambre.be</i>	<i>www.dekamer.be</i>
<i>e-mail : publications@lachambre.be</i>	<i>e-mail : publicaties@dekamer.be</i>

SOMMAIRE

Questions jointes de 1
 - Mme Jacqueline Galant au vice-premier ministre 1
 et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique, sur "la possibilité d'un montage fiscal frauduleux ayant permis à des syndicats d'é luder un précompte mobilier d'un million d'euros" (n° 15564)

- M. Olivier Destrebecq au secrétaire d'État à la 1
 Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au premier ministre, sur "le contrôle des syndicats par les autorités publiques" (n° 15595)

Orateurs: **Olivier Destrebecq, John Crombez**, secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale

Question de M. Joseph George au vice-premier 4
 ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique, sur "l'argent transitant par l'étranger pour des opérations notamment de transfert de joueurs de football voire de leur rémunération" (n° 16143)

Orateurs: **Joseph George, John Crombez**, secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale

Question de M. Josy Arens au secrétaire d'État à 5
 la Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au premier ministre, sur "les chantiers pharaoniques" (n° 16249)

Orateurs: **Josy Arens, John Crombez**, secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale

Questions jointes de 8
 - M. Georges Gilkinet au ministre des Finances, 8
 chargé de la Fonction publique, sur "la transaction en voie de conclusion entre l'ISI et un diamantaire anversoï" (n° 16504)

- M. Christophe Lacroix au secrétaire d'État à la 8
 Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au premier ministre, sur "la transaction entre l'ISI et un diamantaire anversoï" (n° 16765)

Orateurs: **Christophe Lacroix, John Crombez**, secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale

INHOUD

Samengevoegde vragen van 1
 - mevrouw Jacqueline Galant aan de vice- 1
 eersteminister en minister van Financiën en Duurzame Ontwikkeling, belast met Ambtenarenzaken, over "een mogelijke frauduleuze fiscale constructie waardoor vakbonden geen roerende voorheffing hoefden te betalen en zo een miljoen euro konden uitwinnen" (nr. 15564)

- de heer Olivier Destrebecq aan de 1
 staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude, toegevoegd aan de eerste minister, over "het toezicht op de vakbonden door de overheid" (nr. 15595)

Sprekers: **Olivier Destrebecq, John Crombez**, staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude

Vraag van de heer Joseph George aan de vice- 4
 eersteminister en minister van Financiën en Duurzame Ontwikkeling, belast met Ambtenarenzaken, over "geld dat via het buitenland doorgesluisd wordt in het voetbal, bij spelerstransfers of voor de betaling van de lonen van voetballers" (nr. 16143)

Sprekers: **Joseph George, John Crombez**, staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude

Vraag van de heer Josy Arens aan de 5
 staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude, toegevoegd aan de eerste minister, over "de grootschalige bouwprojecten" (nr. 16249)

Sprekers: **Josy Arens, John Crombez**, staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude

Samengevoegde vragen van 8
 - de heer Georges Gilkinet aan de minister van 8
 Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de in de maak zijnde schikking tussen de BBI en een Antwerps diamantair" (nr. 16504)

- de heer Christophe Lacroix aan de 8
 staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude, toegevoegd aan de eerste minister, over "de schikking tussen de BBI en een Antwerpse diamantair" (nr. 16765)

Sprekers: **Christophe Lacroix, John Crombez**, staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE BEGROTING

du

van

MERCREDI 20 MARS 2013

WOENSDAG 20 MAART 2013

Matin

Voormiddag

La séance est ouverte à 10.18 heures et présidée par M. Josy Arens.
De vergadering wordt geopend om 10.18 uur en voorgezeten door de heer Josy Arens.

01 Questions jointes de

- Mme Jacqueline Galant au vice-premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique, sur "la possibilité d'un montage fiscal frauduleux ayant permis à des syndicats d'éluider un précompte mobilier d'un million d'euros" (n° 15564)
- M. Olivier Destrebecq au secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au premier ministre, sur "le contrôle des syndicats par les autorités publiques" (n° 15595)

01 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Jacqueline Galant aan de vice-eersteminister en minister van Financiën en Duurzame Ontwikkeling, belast met Ambtenarenzaken, over "een mogelijke frauduleuze fiscale constructie waardoor vakbonden geen roerende voorheffing hoefden te betalen en zo een miljoen euro konden uitwinnen" (nr. 15564)
- de heer Olivier Destrebecq aan de staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude, toegevoegd aan de eerste minister, over "het toezicht op de vakbonden door de overheid" (nr. 15595)

01.01 Olivier Destrebecq (MR): Monsieur le président, Mme Galant m'a indiqué qu'elle retirait sa question.

Le **président**: La question n° 15564 de Mme Jacqueline Galant est donc retirée.

01.02 Olivier Destrebecq (MR): Monsieur le secrétaire d'État, vous avez bien évidemment perçu les aléas du calendrier puisque j'aurais dû pouvoir vous poser cette question voici déjà quelques semaines. Malheureusement, l'actualité n'a fait que renforcer mes craintes quant au sujet dont je voudrais vous parler aujourd'hui.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les syndicats sont les premiers à critiquer la fraude fiscale, à raison d'ailleurs. Ce n'est que normal: un fraudeur est une personne qui ne respecte pas les règles et qui doit en tirer les conséquences.

Le gouvernement fédéral entend d'ailleurs agir – c'est au secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale que j'ai le plaisir de m'adresser – pour réprimer plus durement tout ce qui a trait à la fraude sociale et fiscale.

Cependant, il a été mis à jour une possible et importante fraude fiscale commise par plusieurs syndicats dont la FGTB et la CSC – je fais notamment référence à une dépêche Belga. Cette fraude fiscale soupçonnée aurait permis d'éviter le paiement d'un million d'euros d'impôts.

01.02 Olivier Destrebecq (MR): De vakbonden veroordelen terecht de fiscale fraude, die de regering trouwens hard wil aanpakken. Meerdere vakbonden zouden zich evenwel zelf aan een belasting-fraude schuldig hebben gemaakt. Gelet op het vermoeden van onschuld zal ik me hier niet over de concrete zaak an sich uitspreken, maar het dossier doet minstens twee vragen rijzen.

Volgens Belga zouden die vakbonden middels fiscale spijsttechnologie voor 1 miljoen euro roerende voorheffing hebben ontweken. Zo zou de bvba Maison Syndicale Internationale aandelen hebben overgeheveld naar de sloten Nederlandse vennootschap

Je respecte naturellement la présomption d'innocence et attends les résultats des enquêtes judiciaires, le cas échéant. C'est pourquoi je ne me prononcerai pas sur l'exactitude ou non de l'information. Toutefois, l'affaire suscite au moins deux questions fondamentales.

Je reviens sur cette dépêche dont je relis deux petits passages: "Grâce à un montage fiscal, les syndicats ont réussi à ne pas payer un million d'impôts de précompte mobilier." On dit ensuite que "la SPRL Maison Syndicale Internationale avait alors transféré les participations vers la société privée néerlandaise ITUBI via une fondation éponyme. Elle évitait ainsi le paiement du précompte mobilier sur le capital engagé puisque ce type de fondation est exempté aux Pays-Bas".

Si j'ai bien compris le message que l'Agence Belga fait passer, il existe une volonté d'éviter l'impôt – quand je parle "d'éviter", il est ici question d'une démarche éthique un peu légère – et d'évasion fiscale s'agissant d'envois de fonds aux Pays-Bas.

Mais je reviens à mes deux questions fondamentales, monsieur le secrétaire d'État. La première a trait à la comptabilité des syndicats. Alors que la lutte contre la fraude des particuliers s'est intensifiée, que les entreprises doivent déposer leurs comptes auprès de la Banque nationale, que les femmes et hommes politiques doivent informer – ce qui est tout à fait normal – la Cour des comptes quant à leur patrimoine, qu'en est-il des syndicats? Sont-ils contrôlés avec autant de sévérité que les autres acteurs de la société? Quelles sont leurs obligations exactes? Il faut être juste. L'ensemble des acteurs doit participer à l'effort. Tant les citoyens que le monde du travail ont de lourdes responsabilités aujourd'hui; celles-ci doivent être partagées.

Monsieur le secrétaire d'État, le gouvernement est-il à même d'exercer un contrôle efficace des opérations effectuées par les organisations syndicales? On a récemment parlé de l'ACW notamment; des audits ont d'ailleurs été organisés à ce sujet.

Ma deuxième question est, en réalité, liée à la première. Elle concerne la personnalité juridique des syndicats ou plutôt l'absence de personnalité juridique. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit là d'un frein important à leur contrôle? En l'état actuel des choses, sauf erreur de ma part, les syndicats ne sont pas assignables en justice puisqu'ils n'ont pas de personnalité juridique. Ils échappent donc au contrôle des pouvoirs publics.

Cette situation ne me semble pas normale et devrait être corrigée au plus vite.

Monsieur le secrétaire d'État, les outils nécessaires pour les syndicats sont-ils aujourd'hui en place, au même titre que pour le monde de l'entreprise? Dans la négative, comment pouvons-nous faire pour procéder à cette réforme bien nécessaire?

01.03 **John Crombez**, secrétaire d'État: Monsieur le président, monsieur Destrebecq, tout d'abord, relativement aux questions inscrites à l'ordre du jour, je n'en contrôle pas le timing mais, de toute façon, les sujets restent suffisamment d'actualité.

ITUBI, die de aandelen onderbracht bij een gelijknamige stichting. Op die manier hoefde er geen roerende voorheffing betaald te worden op het uitstaande kapitaal.

Er werden verscherpte controles ingevoerd op de boekhouding van de ondernemingen en op het vermogen van de politici. Billijkheid is in dezen geboden. Hoe staat het met de vakbonden? Worden ze even streng gecontroleerd als alle anderen? Waarin bestaan hun verplichtingen precies?

Kan de regering de transacties van de vakbonden afdoende controleren? De vakbonden beschikken niet over rechtspersoonlijkheid. Vormt dat geen beletsel voor het toezicht op die organisaties? Als ik het goed heb, kunnen ze immers niet voor de rechtbank worden gedaagd en ontsnappen ze zo aan het overheidstoezicht. Dat is niet normaal.

Beschikt de overheid over de noodzakelijke instrumenten om de financiële verrichtingen van de vakbonden te controleren, zoals dat ook gebeurt voor de ondernemingen? Zo niet, hoe kan daar een mouw aan gepast worden?

01.03 Staatssecretaris **John Crombez**: Ik kan niets zeggen over de inhoud van de onderzoeken. Zodra er een vermoeden is van of iets wijst op mogelijke

Comme c'est le cas pour d'autres dossiers dont il est question aujourd'hui, je tiens à vous préciser que l'Inspection spéciale des impôts (ISI) a entrepris une pré-enquête dans le dossier. L'enquête a lieu car il existe des signaux d'une fraude éventuelle, ici dans un contexte international.

Je ne vais pas faire de commentaire sur le contenu des enquêtes en elles-mêmes, je ne peux ni ne veux le faire. C'est un peu dommage qu'il me faille le répéter. C'est important pour tout le monde. Dès qu'il y a un soupçon de signal de fraude, de nombreuses enquêtes sont menées par l'ISI. Normalement, elles ont lieu dans le secret professionnel et sans qu'il y ait chaque jour ou chaque semaine des discussions dans les journaux, à la télévision ou au parlement.

Quand il n'y a qu'une enquête – car il n'y a, comme vous le dites vous-même à juste titre, que des soupçons ou des signaux, personne n'est coupable –, je pense que chaque personne, chaque entité, chaque société préfère que cela se déroule comme par le passé: il était normal que tout se déroule vraiment dans l'ombre, qu'une enquête soit menée comme il faut, avec ce secret professionnel. Il est un peu dommage que de plus en plus de dossiers soient beaucoup plus publics, avec des commentaires à droite et à gauche.

Le deuxième élément, c'est qu'il s'agit d'un dossier à placer dans un contexte international avec des constructions fiscales. Le timing de l'enquête est lié aux délais de réponse des instances étrangères. Cela vaut pour cette enquête ainsi que parfois pour d'autres. L'enquête est donc menée, c'est la première chose. Je ne ferai pas de commentaire sur le contenu.

Vous me posez une question sur la personnalité juridique des syndicats. Vous me demandez si les contrôles peuvent être menés dans les syndicats au même titre que dans toutes les autres entités ou auprès de personnes physiques. La réponse est oui: il y a des contrôles. Vous faites référence au dossier ACW et MOC. Dans ce dossier, plusieurs contrôles avaient déjà eu lieu.

Ce n'est pas parce qu'un organisme est dépourvu de personnalité juridique qu'il faut s'abstenir de le contrôler. C'est la même situation avec des centaines de sociétés de gestion de fortunes. La réponse est très claire: on peut mener les contrôles nécessaires en l'absence de personnalité juridique.

Qu'il s'agisse de sociétés de gestion de fortunes ou de syndicats, ils ont leurs propres raisons pour choisir le statut adéquat. Cela ne pose pas de problème.

Je dois rappeler un point important: nous avons renforcé la lutte contre la fraude en général. Nous n'avons pas ciblé en particulier les ménages, les sociétés ou les indépendants. Nous avons choisi de nous concentrer d'abord sur les grandes fraudes – même si je pense qu'il n'y a pas de différence entre celles-ci et les petites fraudes. Quand les gens voient que les efforts sont plus intenses et que les résultats sont plus importants pour sanctionner les petites fraudes, ils considèrent que ce n'est pas juste. Et ils ont raison. L'égalité dans la sélection, la détection et les poursuites doit donc être maintenue.

Ma réponse est qu'on ne peut échapper au contrôle des pouvoirs

fraude start de Bijzondere Belastinginspectie (BBI) met een onderzoek. Deze onderzoeken vallen onder het beroepsgeheim en normaliter komt een en ander niet voortdurend aan bod in de pers of het Parlement.

Als het een internationaal dossier over belastingconstructies betreft, hangt het tijdschema van het onderzoek samen met de termijnen waarbinnen buitenlandse instanties antwoorden. Het onderzoek wordt gevoerd, maar ik zal geen informatie verstrekken over de inhoud ervan.

Met betrekking tot uw vraag over de rechtspersoonlijkheid van de vakbonden kan ik zeggen dat vakbonden op een correcte en normale manier kunnen worden gecontroleerd. In het ACW-MOC-dossier werden er al diverse controles uitgevoerd.

Dat een organisatie geen rechtspersoonlijkheid heeft, betekent niet dat ze niet gecontroleerd wordt.

We hebben de strijd tegen de fraude in het algemeen opgevoerd en ons daarbij in de eerste plaats geconcentreerd op de grote fraude, ook al staan kleine en grote fraude wat mij betreft op één lijn. Het gelijkheidsbeginsel moet in acht worden genomen, zowel bij de selectie als bij de opsporing en de vervolging.

publics.

01.04 Olivier Destrebecq (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse. Mon objectif n'était nullement d'obtenir des renseignements de votre part sur l'enquête en cours. J'ai simplement soulevé ce point en guise d'introduction pour vous poser les autres questions beaucoup plus fondamentales, selon moi. En tout cas, votre réponse me rassure. Il y va aussi de la crédibilité des syndicats, qui font encore la une ces jours-ci, et de celle de notre système. Mais au moins pour la démarche qui est la leur, les choses sont claires. Voilà toute une série de rumeurs inutiles et de questions tout aussi inutiles à se poser dorénavant, puisque vous me confirmez que les contrôles sont effectués comme ils le sont dans l'ensemble des structures de notre pays, qu'elles soient syndicales ou autres.

01.04 Olivier Destrebecq (MR): Ik vroeg geen informatie over het lopende onderzoek. Wat de grond van de zaak betreft, bevestigt u dat er controles worden uitgevoerd in alle instellingen van het land, syndicale of andere. Dat is geruststellend.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président:** La question n° 16096 de M. Peter Dedecker est reportée.

De **voorzitter:** Vraag nr. 16096 van de heer Peter Dedecker wordt uitgesteld.

02 Question de M. Joseph George au vice-premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique, sur "l'argent transitant par l'étranger pour des opérations notamment de transfert de joueurs de football voire de leur rémunération" (n° 16143)

02 Vraag van de heer Joseph George aan de vice-eersteminister en minister van Financiën en Duurzame Ontwikkeling, belast met Ambtenarenzaken, over "geld dat via het buitenland doorgesluisd wordt in het voetbal, bij spelerstransfers of voor de betaling van de lonen van voetballers" (nr. 16143)

02.01 Joseph George (cdH): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, plusieurs dossiers judiciaires sont actuellement en cours dans le milieu sportif et particulièrement dans le milieu du football.

02.01 Joseph George (cdH): Het gerecht buigt zich momenteel over verscheidene voetbaldossiers. De inhoud van die dossiers werd breed uitgesmeerd in de pers, die ook uitvoerig aandacht heeft besteed aan de financiële constructies bij Standard Luik.

J'ai eu l'occasion de questionner votre collègue la ministre de la Justice à ce propos sans pour autant vouloir m'immiscer dans le fond des dossiers: ils sont soit couverts par le secret de l'instruction, soit en information pénale.

Ik zal geen inhoudelijke vragen stellen, maar heeft men, gezien de schaal waarop er constructies werden opgezet, iets ondernomen om de belangen van de Staat te vrijwaren? Moet er geen werk gemaakt worden van nieuwe controleregels om grootschalige fraude te bestrijden?

Néanmoins, on ne peut nier que la presse a évoqué très largement le contenu de ces dossiers. Plusieurs articles sont même interpellants. *Le Soir* a exposé tout le montage financier attaché au Standard de Liège et les déclarations d'un ancien dirigeant du Sporting Club de Charleroi sur le milieu dans lequel il a évolué.

En fait, je suppose que vous avez aussi eu connaissance de ces dossiers, mais je ne vous demande rien quant au fond de ces dossiers. Je me demande simplement si, vu l'ampleur de ces montages financiers, des dispositions ont été prises pour préserver les intérêts de l'État.

Nous connaissons la longueur des procédures judiciaires et les règles de prescription; en outre, nous n'ignorons pas l'existence de l'ingénierie fiscale, particulièrement active dans ce secteur. D'ailleurs, la ministre de la Justice me répondait que, pour ses devoirs d'enquête réalisés en Suisse, la justice s'était trouvée confrontée à une série de recours effectués pour retarder la transmission de données.

Ne serait-il pas adéquat de mettre en place dans ce secteur des nouvelles règles de contrôle? En effet, nous nous trouvons face à une fraude clairement organisée et à grande échelle.

Voilà l'objet de ma question, mais toujours sans vouloir m'immiscer sur le fond de ces dossiers. Il s'agit d'une problématique dont, peut-être, nous ne voyons qu'une partie minime, comme pour un iceberg.

02.02 John Crombez, secrétaire d'État: Monsieur le président, ces derniers mois, nous avons discuté avec les organisations concernées sur différents volets.

L'ISI mène des enquêtes fiscales auprès d'un certain nombre de clubs de football belges mais je ne suis pas en mesure de vous fournir une réponse très concrète. Je vous invite à m'apporter plus de précisions sur les dossiers dont votre question fait mention ainsi que sur les mécanismes que les clubs de football auraient utilisés pour éluder l'impôt. Je n'ai pas d'élément concret.

Je répète qu'il y a déjà des enquêtes menées par l'ISI auprès d'un certain nombre de clubs de football belges. Ces enquêtes sont partiellement liées à des dossiers judiciaires pour lesquels l'ISI dispose d'un droit de consultation. Eu égard aux dispositions strictes ayant trait au secret professionnel, prévues dans tous les codes fiscaux, je ne suis pas en mesure de vous fournir des renseignements concrets sur ces enquêtes.

Si des montages sont découverts à l'issue de ces enquêtes, nous rouvrirons les débats avec les clubs.

02.03 Joseph George (cdH): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie. Je ne souhaite absolument pas m'immiscer dans le fond des dossiers mais, manifestement, il y a un problème qu'il convient d'appréhender dans ce secteur.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Le **président**: Si vous m'y autorisez, je poserai ma question de mon banc de président.

03 Question de M. Josy Arens au secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au premier ministre, sur "les chantiers pharaoniques" (n° 16249)

03 Vraag van de heer Josy Arens aan de staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude, toegevoegd aan de eerste minister, over "de grootschalige bouwprojecten" (nr. 16249)

03.01 Josy Arens (cdH): Monsieur le secrétaire d'État, la presse fait régulièrement état de nombreux chantiers très importants, que je qualifierai même de pharaoniques – en effet, quand on transpose les montants en francs belges, on se rend compte de l'ampleur de ces chantiers –, financés tant par des deniers publics que privés. Ils se situent aussi bien en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre.

D'importants groupes privés réalisent aussi parfois de très gros investissements. De nombreux entrepreneurs ou sous-traitants non résidents participent à la plupart de ces gros chantiers. Or les règles fiscales internationales, à savoir les Conventions préventives de double imposition (CPDI), prévoient généralement une durée de référence au-delà de laquelle le chantier sera considéré comme un

02.02 Staatssecretaris John Crombez: De jongste maanden hebben we om de tafel gezeten met de onderscheiden voetbalorganisaties. De BBI heeft om diverse redenen onderzoeken ingesteld bij Belgische voetbalclubs. De BBI mag bepaalde stukken in gerechtelijke dossiers inzien en er een kopie van maken. Ik kan u nog geen concreet antwoord geven met betrekking tot de precieze belastingontwijkingsmechanismen. Gelet op het beroepsgeheim mag ik u hierover niets meer vertellen.

Wanneer wij zo een constructie op het spoor komen, voelen wij de betrokken club hierover aan de tand.

02.03 Joseph George (cdH): Deze kwestie moet uitgevlooid worden.

03.01 Josy Arens (cdH): In geval van overschrijding van de referentieduur die bepaald wordt in de dubbelbelastingverdragen (DBV's) wordt een bouwverf beschouwd als een vaste inrichting. Dat heeft tot gevolg dat het resultaat (de winst) dat de buitenlandse onderneming dankzij die bouwverf behaalt, onderworpen is aan de belasting van niet-inwoners/vennootschappen (BNI/ven.) en dat het loon dat de buitenlandse

établissement stable.

Cette qualification comporte deux conséquences. Premièrement, le résultat (bénéfice) généré au travers de ce chantier par l'entreprise non résidente est imposable en Belgique à l'impôt des non-résidents sociétés (INR Soc). Deuxièmement, le personnel non résident qui travaille dans cet établissement stable est alors soumis à l'impôt des non-résidents personnes physiques (INR PP) pour ce qui concerne les rémunérations perçues relativement à leur occupation sur ce chantier.

Vu les sommes consacrées à certains chantiers, on imagine bien l'impact fiscal et budgétaire pour la Belgique résultant de ce droit d'imposer ces sommes. Cependant, il me revient que la vérification de tels chantiers n'est pas aisée, ce que je comprends, notamment à cause du fait que les entreprises qui ont décroché le marché font très souvent appel à des sous-traitants, qui eux-mêmes à leur tour peuvent faire appel à d'autres sous-traitants. La simple identification de tous ces sous-traitants semble déjà difficile à réaliser.

Il me revient également que de nombreuses entreprises non résidentes participant à de tels chantiers ne respectent pas leurs obligations fiscales en Belgique, ce qui occasionne un important manque à gagner tant au niveau de l'INR PP que de l'INR Soc.

Monsieur le secrétaire d'État, j'ai récemment interrogé le ministre des Finances à ce sujet. Il m'a en partie répondu, mais plusieurs zones d'ombres persistent.

Pourriez-vous d'abord nous confirmer que de tels problèmes existent? Avez-vous connaissance de difficultés ou problèmes particuliers rencontrés sur le terrain en la matière?

Envisagez-vous un plan d'action spécifique pour défendre au mieux les intérêts de l'État belge en la matière?

Ne conviendrait-il pas d'accentuer la vérification de ces grands chantiers? Ne conviendrait-il pas par exemple d'imposer à l'entrepreneur principal de dresser et d'actualiser régulièrement un organigramme exhaustif de l'ensemble des sous-traitants travaillant sur le chantier ainsi que de l'identité des personnes physiques présentes? J'imagine bien que ces données sont déjà collationnées par les entrepreneurs pour permettre une facturation des prestations.

Ne conviendrait-il pas de constituer, par grand chantier, un groupe de projet chargé du suivi du chantier en regroupant les différentes entités concernées?

À l'heure où certains évoquent dans la presse ces grands projets pour relancer l'économie et la croissance, il me semble qu'il convient certainement avant tout de monitorer de près ces chantiers afin que la Belgique puisse bénéficier effectivement des retombées budgétaires auxquelles elle a droit en application du droit fiscal international.

03.02 **John Crombez**, secrétaire d'État: Monsieur Arens, je vous remercie pour votre question. Certes, des problèmes se posent en la matière. Vous avez posé la question à juste titre au ministre des Finances, car le type de contrôle mentionné relève avant tout de

personeelsleden voor hun werk op de bouwwerf ontvangen, onderworpen is aan de belasting van niet-inwoners/natuurlijke personen (BNI/nat.pers.).

Met sommige grootschalige bouwprojecten zijn enorme bedragen gemoeid en ze hebben dan ook een aanzienlijke fiscale en begrotingsimpact, wat betekent dat ons land ook belangrijke inkomsten kan mislopen. Het is echter niet zo eenvoudig om dergelijke bouwverven te controleren, omdat er vaak een beroep wordt gedaan op onderaannemers. Heel wat buitenlandse ondernemingen zouden hun fiscale verplichtingen in België niet nakomen.

Bevestigt u dat er zich op dat vlak problemen voordoen? Bent u op de hoogte van specifieke moeilijkheden op het terrein? Overweegt u een specifiek actieplan om de belangen van de Belgische Staat zo goed mogelijk te verdedigen? Hoe kan de controle op die grootschalige bouwverven worden verbeterd? Kan de hoofdaannemer niet worden verplicht om een organisatieschema op te stellen met vermelding van alle onderaannemers die op zijn bouwwerf werken en met een lijst van de daar aanwezige natuurlijke personen? Die gegevens bestaan ongetwijfeld al voor de facturering van de prestaties. Zou er geen projectgroep kunnen worden samengesteld voor de opvolging van dat soort bouwwerken?

03.02 Staatssecretaris **John Crombez**: Dergelijke controles behoren niet tot de bevoegdheid van de BBI maar van de algemene

l'administration générale de la fiscalité et non de l'ISI sur laquelle j'exerce la tutelle.

En ce qui concerne les types de contrôle fiscal – il y a aussi le volet social –, depuis le début des années 1990, les entrepreneurs qui réalisent des travaux immobiliers doivent déjà faire une déclaration à l'ONSS. Au départ, elle avait trait aux travaux de gros œuvre et le champ d'application s'est élargi au fil du temps. Depuis juin 2009, il s'agit de la Déclaration unique des chantiers (DUC) et ce par voie électronique. Cette obligation de déclaration vise l'ensemble des travaux immobiliers au sens du Code TVA dès lors qu'ils représentent une valeur de plus de 25 000 euros hors TVA ou dès le premier euro, lorsqu'il y a une intervention de sous-traitants. Tel est le règlement en cas de déclaration électronique.

Depuis avril 2007, à la suite d'un arrêt de la Cour de Justice européenne, la réécriture de la réglementation en matière de responsabilité solidaire pour les dettes sociales et fiscales a expressément prévu que le service compétent du Service public fédéral des Finances pouvait avoir accès aux données en question. Cette mesure est entrée en vigueur depuis janvier 2008. Étant donné ce qui précède, le SPF Finances peut ainsi demander l'accès à ces données pour procéder à l'identification sans problème. Jusqu'à présent et à ma connaissance, ils ne le font pas, mais c'est une piste non négligeable.

Pour ce qui me concerne, la lutte contre la fraude fiscale et le dumping social dans le secteur de la construction est un point primordial en 2013.

Dans le secteur de l'immobilier et de la construction, la lutte contre la fraude fiscale et le dumping social est primordiale. Nous avons modifié plusieurs lois relatives au secteur de la construction. Je pense à la responsabilité solidaire sous l'angle fiscal et social.

Les problèmes se sont aggravés ces derniers mois. Nous allons donc entamer des actions coordonnées. C'est le siège qui s'en charge, et non les cellules d'arrondissement. Nous souhaitons réellement contrôler les deux volets, le social et le fiscal. Un autre projet devrait débiter cette année. Il concerne l'enregistrement des ouvriers travaillant sur les grands chantiers. Il faut s'attaquer aux causes des constructions frauduleuses. Toutes ces initiatives doivent nous conduire aux résultats escomptés.

Comme le secteur de la viande, celui de la construction et de l'immobilier nécessitent de telles actions. Car la concurrence déloyale provoque la perte d'emplois en Belgique. De plus en plus d'entreprises en bonne santé tombent ainsi en faillite. Nous essayons d'y remédier, le plus souvent avec le secteur. Je pense à l'exemple des faux indépendants dans la construction.

Nous avons conçu un nouveau cadre pour lutter contre ces fraudes. Le fisc devrait bénéficier d'un accès aux bases de données. Dans les semaines et les mois à venir, nous devrions obtenir des résultats. Sinon, les dégâts seront conséquents.

03.03 Josy Arens (cdH): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse très complète. Je me rends compte que

administratie van de fiscaliteit.

Bouwondernemers moeten nu al bij de RSZ een elektronische melding indienen. Sinds 2009 is er de Unieke Werfmelding. De meldingsplicht geldt voor alle onroerende werken zoals bedoeld in het btw-Wetboek waarvan de waarde hoger is dan 25 000 euro exclusief btw, en voor alle werken, ongeacht de waarde, waarbij er een beroep wordt gedaan op onderaannemers.

Ingevolge een arrest van het Europese Hof van Justitie werd de regelgeving omtrent de hoofdelijke aansprakelijkheid voor de fiscale en de sociale schulden aangepast waardoor de FOD Financiën sinds januari 2008 die gegevens kan raadplegen en de ondernemingen dus zonder enig probleem kan identificeren. Momenteel wordt van die mogelijkheid nog geen gebruik gemaakt, maar ze bestaat wel.

Teneinde de fiscale fraude en de sociale dumping in de bouwsector tegen te gaan, hebben we meerdere wetten aangepast. We moeten echter opnieuw gecoördineerde acties ondernemen, niet via de arrondissementscellen maar via het hoofdbestuur, om greep te krijgen op zowel het sociale als het fiscale aspect van deze kwestie.

We zullen de oorzaken van die frauduleuze constructies, waaronder de schijnzelfstandigheid in de bouwsector, aanpakken en de registratie van werknemers op grote werven herzien teneinde komaf te maken met oneerlijke concurrentie, die heel wat banen in ons land vernietigt.

We hebben een nieuw raamwerk geschapen en de fiscus toegang verleend tot de gegevensbanken.

03.03 Josy Arens (cdH): U bent zich bewust van de problemen in

vous êtes bien conscient des problèmes de fraude présents dans ce secteur. La stratégie des actions coordonnées me semble vraiment nécessaire. De nouveaux instruments permettront d'approfondir les enquêtes.

verband met fraude in de sector. Gecoördineerde acties zijn nodig. Met nieuwe instrumenten zal er grondiger onderzoek kunnen worden gedaan.

En tout cas, je vous remercie pour le suivi de ce dossier important.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Questions jointes de

- **M. Georges Gilkinet au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "la transaction en voie de conclusion entre l'ISI et un diamantaire anversois" (n° 16504)**

- **M. Christophe Lacroix au secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au premier ministre, sur "la transaction entre l'ISI et un diamantaire anversois" (n° 16765)**

04 Samengevoegde vragen van

- de heer Georges Gilkinet aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de in de maak zijnde schikking tussen de BBI en een Antwerps diamantair" (nr. 16504)

- de heer Christophe Lacroix aan de staatssecretaris voor de Bestrijding van de sociale en de fiscale fraude, toegevoegd aan de eerste minister, over "de schikking tussen de BBI en een Antwerpse diamantair" (nr. 16765)

Le **président**: M. Gilkinet étant absent, je passe directement la parole à M. Lacroix.

04.01 **Christophe Lacroix** (PS): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, l'ISI serait sur le point de conclure une transaction avec un diamantaire anversois pour un montant de 150 millions d'euros. L'ISI et la justice enquêtent depuis 7 ans sur les probables fraudes fiscales organisées dans le milieu diamantaire. Le montant total de la fraude pourrait s'élever à 3 milliards d'euros, montant significatif dans le contexte budgétaire actuel.

Monsieur le secrétaire d'État, êtes-vous au courant de cette future transaction entre l'ISI et le diamantaire? Sur quelle base le montant de 150 millions a-t-il été calculé?

Ce n'est pas la première fois que nous interrogeons le gouvernement par rapport aux éventuelles fraudes organisées par le secteur du diamant. Ce secteur est-il considéré par vos services comme "à risque"? D'autres enquêtes y sont-elles en cours?

04.02 **John Crombez**, secrétaire d'État: Monsieur le président, cher collègue, comme je l'ai déjà dit, de plus en plus de questions qui me sont posées ont trait à des enquêtes dans le cadre desquelles le secret professionnel doit être respecté. Je ne peux et ne veux déroger à cette règle, raison pour laquelle je ne peux répondre de manière complète auxdites questions. En outre, j'estime dommage et inimaginable que le dossier dont question fasse l'objet de commentaires dans la presse. Je tiens à attirer, ici, l'attention sur ce fait car il s'agit d'un dossier très important.

Par ailleurs, il faut savoir qu'une négociation est en cours. Les éléments fournis dans la presse et que vous avez, tout comme d'autres, évoqués ne sont pas corrects. Quand l'ISI mène une enquête, il faut que les sociétés ou personnes, présumées innocentes tant que l'enquête dont elles font l'objet n'est pas terminée, aient la

04.01 **Christophe Lacroix** (PS): De BBI en Justitie doen al zeven jaar onderzoek naar mogelijke belastingfraude in de Antwerpse diamantwereld. De fraude zou in totaal kunnen oplopen tot drie miljard euro, en de BBI zou op het punt staan om voor 150 miljoen euro in een schikking te treden met een diamantair.

Bent u op de hoogte van die schikking? Op welke basis werd dat bedrag berekend? Wordt de diamantsector door uw diensten als een 'risicosector' beschouwd? Lopen er nog andere onderzoeken?

04.02 Staatssecretaris **John Crombez**: Wegens het beroepsgeheim kan noch wil ik volledige antwoorden geven. Het is ongeoorloofd dat dit dossier in de pers becommentarieerd wordt. De onderhandelingen lopen nog. De informatie die in de pers is verschenen, klopt niet. Wanneer de BBI een onderzoek uitvoert, moet men haar de kans geven een en ander volledig uit te spitten. De pers maakt het er haar niet gemakkelijker op.

garantie que cette dernière est menée comme il se doit et que toutes sortes de rumeurs ne paraissent pas dans la presse. Il faut savoir qu'il est très difficile de travailler quand des informations incorrectes sont relayées par les médias. En effet, ces dernières peuvent avoir un impact. En outre, ce n'est pas au parlement que des discussions sur les enquêtes ou des transactions effectuées doivent avoir lieu. Cela dit, toute question peut être posée. Mais je tiens, à nouveau à attirer l'attention sur le fait que les informations divulguées dans la presse ne sont pas correctes. Ainsi, par exemple, il est question d'une fraude de trois milliards d'euros. Ce chiffre est inexact. Ce faisant, tous les commentaires relatifs aux pourcentages et aux montants, les conclusions, les prises de position le sont tout autant. Je répète que ce dossier est important, notamment dans la mesure où il est question d'un secteur à risques.

Au cours des mois précédents, nous avons déjà eu des discussions quant aux transactions possibles et, dans la liste HSBC, par exemple, des enquêtes et négociations sont en cours et elles sont nombreuses. Le sujet est donc important. D'ailleurs, dans le passé, il s'agissait aussi d'un secteur à risque, sans beaucoup de résultats.

J'ai toute confiance dans les services, tant l'ISI que les parquets. Je désire qu'ils mènent correctement les enquêtes et qu'ils négocient dans un cadre convenable. Voilà quelques mois, nous tenions la même discussion de savoir ce qui était convenable: c'est à eux de le décider et non aux personnes qui ignorent le détail des dossiers, car ils ne peuvent apporter de bonnes conclusions.

Selon moi, ce qui est important, c'est qu'en cas de fraudes dans le secteur diamantaire – il y en a et elles sont graves –, on aboutisse à des résultats, à des conclusions et qu'on obtienne des paiements: impôts non réglés et amendes ad hoc. Il appartient aux services de juger. Le parlement a créé le cadre des transactions et a opté pour que les parquets, l'ISI et la police les gèrent.

Il ne s'agit pas d'un seul dossier; ils sont nombreux. Pour moi, il est impensable que chaque dossier dans le diamant fasse un gros titre à la une des journaux. Car alors tout le monde s'y intéresse, peu importe que ce soit la vérité ou non, et cela met à mal le cadre instauré par le parlement.

Je ne puis affirmer que les résultats dépendent de la justice. Une des raisons pour lesquelles ce cadre a été créé, est que dans le passé, il n'y avait que la voie pénale qui permettait d'obtenir éventuellement un résultat et que, de la sorte, les grandes fraudes échappaient à toute poursuite.

Le parlement a créé un cadre pour faire en sorte que les grandes fraudes ne soient plus impunies.

Je ne peux vous donner beaucoup de détails mais je vous remercie pour la question. Je vous demande néanmoins de faire preuve d'un peu de prudence lorsque vous reprenez des informations parues dans la presse. Concernant ce dossier très important, je peux vous dire que ce qui figurait dans les articles de presse n'était pas exact.

J'espère que les administrations concernées pourront conclure ce dossier avec un paiement correspondant à la fraude.

Er is bijvoorbeeld sprake van een fraude van drie miljard euro, wat niet klopt. Geloofwaardige commentaren kunnen niet gebaseerd zijn op onjuiste cijfers.

Het is een risicosector. In het verleden werden er niet veel resultaten geboekt. Ik heb alle vertrouwen in de diensten. De BBI en de parketten voeren het onderzoek naar behoren uit. Het staat aan hen om te onderhandelen en uit te maken wat de beste optie is. Als er sprake is van fraude, moeten er resultaten geboekt worden en moeten de achterstallige belastingen en boetes betaald worden.

Het Parlement heeft het kader voor de schikkingen uitgewerkt en heeft beslist dat het de taak van de parketten, de BBI en de politie is ze af te handelen. Dat geldt niet alleen voor de diamantsector. Als elk dossier de voorpagina van de kranten haalt, wordt het erg moeilijk werken. Zolang het verschijnsel enkel strafrechtelijk werd benaderd, konden de grote fraudeurs door de mazen van de wet glippen.

U moet voorzichtig zijn met het overnemen van informatie uit de media. Ook al kan ik geen details geven over dit dossier, ik kan u wel zeggen dat wat er in de pers is verschenen, niet klopt.

Ik hoop dat de betrokken administraties dit dossier zullen kunnen afsluiten met de inning van een bedrag dat overeenkomt met de ontdoken som.

04.03 **Christophe Lacroix** (PS): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse qui permet de faire la clarté, même si vous ne pouvez pas tout dire. Vous avez bien balisé votre combat contre la fraude fiscale, pour lequel nous vous remercions, en particulier dans les secteurs de grande fraude.

Vous confirmez bien que le secteur diamantaire est un des secteurs à risque et que vous y êtes particulièrement attentif.

En ce qui concerne les articles parus dans la presse, à mon avis, ceux qui organisent ces fuites ont tout intérêt à ce que le dossier n'aboutisse pas. Je me demande s'il ne va pas falloir demander des enquêtes sur ces fuites car, comme vous l'avez dit, tous les mystères et les fausses informations divulgués à la presse, qui n'a pas les moyens de tout contrôler, vont contribuer à faire en sorte que certains dossiers capotent.

Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre combat juste et solidaire.

04.04 **John Crombez**, secrétaire d'État: Je souhaiterais ajouter que je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites. Je redis que le parlement a créé un cadre pour être certains que les grandes fraudes ne passent pas inaperçues. De nombreuses discussions ont lieu sur le caractère juste et éthique des transactions. Ce qui n'est pas du tout éthique, c'est que les grands fraudeurs ne soient pas poursuivis!

Il existe deux volets, le premier étant les fuites à la presse, dont certains pourraient bénéficier, comme vous l'avez dit. Nous allons voir ce que nous en ferons. Il y a beaucoup de dossiers et on ne peut s'imaginer qu'ils n'aboutissent pas à des conclusions à cause des fuites, et que donc cette exécution d'un cadre créé par le parlement ne serve à rien.

Le second volet concerne les commentaires. Des commentaires très négatifs de personnes faisant semblant de connaître vraiment la matière sont basés sur des informations inexactes; cela crée une atmosphère.

Si nous voulons vraiment lutter contre les grandes fraudes, faisons-le dans le cadre existant. On peut trouver cela de bonne guerre ou pas, peu importe: c'est ce que le parlement a voté. Mais un point va devenir de plus en plus important: c'est le fait que l'absence de sérénité dans le traitement des dossiers met en danger le traitement des dossiers même. Je me fais actuellement beaucoup de soucis à ce sujet. Cela peut mettre en péril l'obtention de résultats convenables que, je pense, presque tous les parlementaires ont demandés quand ils ont voté ce cadre pour les transactions.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Le **président**: La question n° 16623 de Mme Bercy Slegers est reportée.

La réunion publique de commission est levée à 10.54 heures.

04.03 **Christophe Lacroix** (PS): U bevestigt dat de diamantsector een risicosector is en dat u de toestand aandachtig volgt. Diegenen die lekken naar de pers, hebben er waarschijnlijk belang bij dat het onderzoek geen resultaten oplevert. Ik vraag mij af of ook dat niet moet worden onderzocht. Ik dank u in ieder geval voor de rechtvaardige en solidaire strijd die u voert.

04.04 Staatssecretaris **John Crombez**: Ik ben het volkomen eens met wat u zegt. Het gaat niet op dat de grote fraudeurs niet worden gecontroleerd.

De perslekken en de commentaren van lieden die beweren dat zij de dossiers kennen, terwijl dat niet zo is, kunnen in het voordeel spelen van sommigen en effectief voor problemen zorgen voor de behandeling van de dossiers, die niet meer sereen zou verlopen.

Laten we gebruik maken van het bestaande kader om de grote fraude metterdaad te bestrijden.

De **voorzitter**: Vraag nr. 16623 van mevrouw Slegers wordt uitgesteld.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 10.54 uur.